



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 19 février 2020

Le premier Contrat de Transition Ecologique du département est signé

Création d'une fabrique de territoire pour accompagner les porteurs de projets en faveur de la transition écologique et solidaire, mise en place d'une fondation pour accompagner financièrement les projets, réalisation d'un guide des producteurs et conduite d'une démarche de concertation avec les agriculteurs, ce sont quelques unes des actions innovantes mises en oeuvre par la Communauté de communes Erdre & Gesvres dans son contrat de Transition Ecologique signé ce jour avec l'État. Des projets concrets, au service du quotidien des habitants et de la transition écologique et une reconnaissance pour ce territoire qui parie sur l'écologie comme moteur de l'économie, et qui fait le choix de s'engager dans un changement de modèle.

Claude d'Harcourt, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique était, aux côtés de Maurice Perrion, vice-président de la Région Pays de la Loire et de Yvon Lerat, président de la Communauté de Communes Erdre & Gesvres, pour signer, à Grandchamps-des-Fontaines ce mercredi 19 février, le premier contrat de Transition Ecologique du département. Le Contrat de transition écologique de la Communauté Erdre et Gesvres répond à 3 objectifs :

- démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie et développer l'emploi local par la transition écologique ;
- agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés, pour traduire concrètement la transition écologique ;
- et enfin accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formations professionnelles, reconversion de sites).

« Cette signature est, pour moi, la preuve qu'il est possible et fondamental de mobiliser les élus, les entreprises locales, les associations et les citoyens pour co-construire un contrat vers une transition écologique et solidaire génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. Ce contrat, c'est à la fois une opportunité pour la communauté de communes de bénéficier d'un « guichet unique » de l'État, en disposant de tous les services et opérateurs de l'État, capables de l'accompagner sur toutes politiques publiques : emploi, mobilité, transition énergétique, agriculture, alimentation... et un « label » qui offre une lisibilité au territoire pour les demandes de financements », explique Claude d'Harcourt.

Pour Maurice Perrion, « ce contrat de transition écologique de la Communauté de Communes Erdre et Gesvre répond au souhait de la Région d'accompagner le défi de la transition écologique et énergétique dans les territoires. Le travail réalisé par la communauté de communes, le dynamisme et la volonté des acteurs de ce territoire, comme l'exemplarité de leurs politiques publiques doivent non seulement assurer la réussite de ce CTE, mais également permettre d'acquérir expériences et méthodes pour l'ensemble des territoires, en particulier ruraux de la région ».

La communauté de communes Erdre & Gesvres figure parmi les 3 collectivités du département lauréates de l'appel à projet Contrat de Transition Ecologique. « Cette signature atteste de la volonté d'Erdre & Gesvres d'apporter une réponse collective à la question environnementale, climatique, économique et sociale. La transition écologique est au cœur des préoccupations du territoire depuis de nombreuses années, les démarches stratégiques engagées en sont de bons exemples. Et pour faire avancer ses projets, agir et mobiliser, la coopération est et sera le fil rouge de ce Contrat de Transition Ecologique. Plus de coopération avec les habitants, les acteurs du territoire, les parties prenantes, nos partenaires institutionnels comme le sont l'Etat, la Région, le Conseil départemental, l'ADEME pour concrétiser cet engagement commun, cette signature, qui marque le commencement du concret, de l'action ! » ajoute Yvon Lerat.

L'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département de Loire-Atlantique, Nantes Métropole, l'ADEME, la Banque des territoires, Air Pays de Loire, SYDELA, CEREMA...), les associations, les citoyens et les porteurs de projets privés se sont mobilisés pour mettre en place de projets innovants comme la création d'une fabrique de territoire pour accompagner les porteurs de projets en faveur de la transition écologique et solidaire et à terme, la mise en place d'une fondation pour accompagner financièrement les projets ou encore des actions sur le volet agricole par exemple la réalisation d'un guide des producteurs et la conduite d'une démarche de concertation avec les agriculteurs.

Préfecture de la Loire-Atlantique

6 quai Ceineray - BP 33515
44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr